

Orléans, le 11 décembre 2024

Monsieur le Maire,

La Région Centre-Val de Loire, Autorité Organisatrice des transports interurbains routiers et ferroviaires sur l'ensemble du réseau REMI depuis 2017, se mobilise pleinement pour répondre aux besoins de mobilité sur l'ensemble de son territoire en offrant, avec une ambition renouvelée et une mobilisation conséquente de moyens financiers, techniques et humains, des dessertes améliorées et adaptées aux usages.

Aussi, je vous informe **qu'à compter du lundi 6 janvier 2025**, la Région Centre-Val de Loire mettra en place avec son délégataire RD BERRY **de nouvelles dessertes sur le réseau de car REMI 18**. Ce plan de transport a fait l'objet d'une large concertation auprès de l'ensemble des territoires, pour prendre en compte les demandes exprimées.

Afin de répondre encore mieux aux besoins de déplacements des habitants et des territoires, le réseau de car REMI 18 offrira désormais **dix lignes régulières** bénéficiant, pour la majorité, d'une desserte renforcée avec des horaires majoritairement fixes, que viendra compléter un nouveau service **REMI+ à la demande** à l'échelle des Communautés de Communes. Celui-ci fonctionne soit en rabattement sur la ligne régulière de car Rémi 18, notamment pour des déplacements vers Bourges ou Vierzon, soit en proximité vers le pôle de centralité le plus proche, pour répondre aux usages locaux (loisirs, démarches administratives ou médicales, marché...).

Vous trouverez ci-jointes les fiches horaires de la ligne régulière et du transport REMI+ à la demande desservant votre territoire.

Les modalités de réservation du service REMI+ à la demande resteront les mêmes qu'actuellement. Il suffira en effet de contacter le Centre de Relations Usagers Rémi au 0 806 70 33 33, du lundi au samedi de 6h00 à 20h00, la veille avant 17h00 ou le vendredi avant 17h00 pour un déplacement prévu le lundi. Les horaires de prise en charge et de retour au point d'arrêt seront confirmés par la centrale de réservation. Ce Transport à la Demande est accessible pour le prix d'un billet de car Rémi (avec les réductions associées).

Afin de poursuivre la modernisation et le renforcement de l'offre de transport, alors que le budget régional est de plus en plus contraint, la Région Centre-Val de Loire a pris la décision d'augmenter au 1er janvier 2025 de 4% l'ensemble des tarifs Rémi, à l'exception des abonnements Jeunes.

Démarrée en mars 2024, l'expérimentation **Rémi+ Autopartage** se poursuit en lien avec la Communauté de Communes de FerCher, où plusieurs véhicules électriques sont proposés en location courte durée. Elle permet ponctuellement de proposer une solution de mobilité alternative pour les déplacements médicaux, administratifs, domicile-travail voire de loisirs. Les résultats de cette expérimentation permettront d'engager progressivement, à partir de 2025, l'élargissement du déploiement de l'autopartage sur les autres intercommunalités qui ont laissé la compétence AOM à la Région.

Par ailleurs, afin de faciliter le **tourisme à vélo** sur des boucles plus locales ou des itinéraires non desservis par le train, la Région propose une offre d'emport des vélos sur certaines lignes de car Rémi. Aussi, du 1^{er} avril au 3 novembre 2024, REMI 18 a proposé un tel service sur la ligne 110 entre Bourges et Cosne-sur-Loire, pour partir à la découverte du Sancerrois et rejoindre la Loire à vélo. Ce service sera reconduit pour la saison 2025.

Pour faciliter l'achat de titres et l'usage du réseau, un système billettique a été mis en place au printemps 2024 et une **boutique en ligne REMI 18** est désormais disponible sur le site REMI www.remi-centrevaldeloire.fr, rubriques « Tarifs/Achats » puis « Car Rémi ». Vous pouvez y recharger une carte JVMALIN pour des billets ou abonnements, commander une carte JVMALIN vierge ou faire une demande de duplicata (en dehors des usagers scolaires). Cette boutique est une première étape avant la mise en place de nouveaux projets de vente de titres dématérialisés portant sur l'ensemble du réseau REMI (ferroviaire comme routier) en partenariat avec les réseaux urbains.

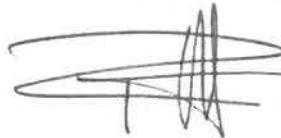
Dans quelques semaines, vous pourrez disposer des horaires de passage des lignes régulières de car Rémi 18 **en temps réel**, apportant à bord des véhicules, en gare et dans nos médias (REMI et JVMALIN) une information dynamique sur le positionnement des véhicules.

Toutes ces actions concrètes illustrent donc la volonté forte de la Région d'accompagner le développement de mobilités durables sur votre territoire.

Pour garantir la montée en puissance de ces dispositifs et le succès auprès des habitants de ces nouvelles propositions de mobilité, je vous remercie pour l'appui que vous pourrez apporter à la communication et à la diffusion de l'information auprès de vos administrés. Nous continuerons par ailleurs de concerter le déploiement de ces mesures avec l'ensemble des parties prenantes. Dans l'attente, les services de la Maison de la Région des territoires du Cher se tiennent à votre disposition pour toute information que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le vice-président du Conseil Régional,
Délégué aux Mobilités, aux transports
et aux intermodalités;



Philippe FOURNIÉ